



## *Corporation de la Patrouille Nautique de Lac-aux-Sables*

L'AGA étant prévu pour le 11 juin 2023 mais suite à un vice de procédure, M. Jean-Louis Groleau propose de le reporter au 13 août 2023, il est appuyé par M. Yvan Hamelin

**Procès-verbal**  
**Assemblée générale annuelle**  
**Salle municipale de Lac-aux-Sables**  
**820, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables**  
**13 août 2023 à 10h00 heures**

### **1) MOT DE BIENVENUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Yvan Hamelin, président, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale de la Corporation. La rencontre débute à 10h00

**En utilisant le principe du quorum qui est composé des membres présents (7 dont 2 personnes dans l'assistance), selon les règlements généraux à adopter, le quorum étant atteint, la rencontre est ouverte.**

Pour faire suite à l'avis de convocation publié aux détenteurs de vignettes 2022, le président fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue, adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 12 juin 2022
3. Rapport d'activité 2022
4. Présentation du budget 2023
5. Agent de sécurité pour la patrouille
6. Recrutement de bénévoles
7. Prévention, bonnes règles de conduite.
8. Varia
  - 8.1 Modification limite de vitesse sur le lac
9. Questions de l'assemblée (15 minutes)
10. Levée de l'assemblée

### **2023-001-AGA**

Il est proposé par monsieur Mme. Dominique Lavallée, appuyé par M. Carol Denis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en laissant le point Varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

### **2) Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée**

**CONSIDÉRANT** la lecture du procès verbal du 12 juin 2022



## Corporation de la Patrouille Nautique de Lac-aux-Sables

### **2023-002-AGA**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M Carol Denis, appuyé par M. Nico Piquette et résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 juin 2022 soit adopté par les membres.

Adopté à l'unanimité

### **3) RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022**

M. le président indique que le conseil d'administration s'est rencontré à 10 reprises depuis la dernière assemblée générale.

Il y a eu 270 membres de la corporation en 2022.

- Capsule d'information sur les différents médias
- Installation des bouées et ajout
- Six (6) rencontres
- Plaintes et suivies
- Achat du zodiak
- Embauche d'agent de sécurité Kebekk Event
- Achat radios et des vestes de sauvetage
- Achat d'une toile pour la chaloupe
- Deux (2) patrouilles par la Corporation de la Patrouille Nautique de Lac-aux-Sables
- Présence de la SQ à 3 reprises

### **2023-003-AGA**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Louis Goulet appuyé par M. Louis Gagnon et résolu que le rapport des activités 2022 soit adoptés par les membres.

Adopté à l'unanimité

### **4) PRÉSENTATION DU BUDGET 2022**

M. le président indique que les avoirs monétaires de la patrouille sont un fond réservé présent aux états financiers de la Municipalité de Lac-aux-Sables. Ce fonds a été créé en vertu du règlement # 2015-525 de la municipalité de Lac-aux-Sables. Un montant de 20 \$ est versé dans ce fonds pour chaque vignette vendue par la municipalité et par la Corporation du Camping le Relais pour l'accès aux rampes de mise à l'eau.



## Corporation de la Patrouille Nautique de Lac-aux-Sables

Tel qu'indiqué aux règlements généraux, les états financiers sont audités à même ceux de la municipalité par un vérificateur externe. Donc, le vérificateur nommé par la municipalité est d'office le vérificateur de la corporation de la patrouille.

### Présentation financière 2022 de la Corporation de la patrouille nautique

Solde de la réserve au 31 décembre 2021 (audité)		6 327.23\$
Revenu provenant de la vente 2022	PPVM (164 vignettes)	3 280,00 \$
	CCLR (106 vignettes)	2 120,00 \$
Charge patrouille nautique	Frais d'enregistrement	-3 082.24 \$
Autres charges		
Amortissement bouées et embarcations (chaloupe)		-3 282,04\$
Solde exercice 2022( non audité)		5 362,95\$
Budget 2023		7 138,00\$

#### 2023-004-AGA

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Louis Gagnon, appuyé par M. Louis Goulet et résolu que la présentation financière avant audit au 31 décembre 2022 soit adoptée par les membres.

Adopté à l'unanimité

#### **5) AGENTS DE SÉCURITÉ POUR LA PATROUILLE**

La firme Kebekk Event a été engagée et celle-ci va faire de la sensibilisation et vérification des embarcations et rédiger un rapport (constat) qui sera remis à la Sûreté du Québec. Il y aura deux (2) agents de sécurité et des bénévoles qui eux, vont faire un rapport à la firme Kebekk Event.

Le point d'attache du zodiac a été installé à la Corporation Camping Le Relais.

#### **6) RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES**

La corporation effectue ses opérations seulement avec des personnes bénévoles, tel que prévu dans ses règlements.. L'invitation est lancée à nouveau aux membres à participer en tant que bénévoles. Parmi les tâches, on retrouve : Installation et retrait des bouées, nettoyage des bouées, patrouille de sensibilisation, aide pour la tenue de l'AGA, ou toutes autres tâches relatives à la patrouille.



## *Corporation de la Patrouille Nautique de Lac-aux-Sables*

Les personnes intéressées peuvent communiquer avec un membre du conseil d'administration, avec M. Yvon Bourassa ou encore en laissant vos coordonnées à la réception de municipalité de Lac-aux-Sables.

### **7) PRÉVENTION, BONNES RÈGLES DE CONDUITE**

Trois éléments qui sont extrêmement importants :

**1-Il faut toujours se souvenir que le navigateur est responsable de sa vague.**

**2- Il faut toujours circuler sur le lac dans le respect des riverains. Il faut se souvenir que les sons voyagent sur l'eau beaucoup plus facilement que sur terre.(diminuez le son de la musique, conversation, échappement (muffler), des moteurs) Et on évite les attroupements à proximité des rives.**

**3- Le lac aux Sables est votre verre d'eau. Pensez-y! On ne jette pas de déchets, (de toutes sortes, tant matériel qu'humain!!!) pas de vidange d'huile ou des réservoirs de cabinet d'aisance dans l'eau s.v.p..**

### **8) VARIA**

8.1 Modification de la vitesse sur le lac

Le comité de la patrouille nautique a déposé au conseil une demande afin vérifier la possibilité d'augmenter la limite de vitesse sur le lac. Elle passerait 25 km/h à 40 km/h afin d'être équitable pour tous les utilisateurs. Évidemment près des berges il est toujours suggéré de circuler lentement.

### **9) PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

La période de question s'est déroulée sous forme de conversation sur divers sujets :

- 1) Questionnement concernant les vignettes. Nous avons mentionné que 20\$ par vignettes vendues, est remis à la Patrouille Nautique
- 2) Les bouées seront installées avec un télémètre
- 3) Un membre présent dans la salle, est disponible pour aider à installer les bouées
- 4) Une suggestion a été présentée à savoir s'il serait possible d'avoir une carte qui montre où les bouées seront installées, et celle-ci serait afficher aux descentes de bateaux.
- 5) Suggestion de capsule dans les média/courriels/Écho
- 6) M. Louis Gagnon propose Trudel sécurité pour les procédures d'interventions.



## *Corporation de la Patrouille Nautique de Lac-aux-Sables*

### **10) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le président remercie les personnes présentes au nom du conseil d'administration, de leur présence aujourd'hui.

### **2023-010-AGA**

Il est proposé par M. Louis Gagnon, appuyé par M. Louis Goulet et résolu que l'assemblée est levée, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités à 10h28

Adopté à l'unanimité